

FICHE - FONCTIONNEMENT D'UN MANDAT



DÉFINITION

Un mandat rassemble des partenaires qui relèvent de la même catégorie. Le mandat concrétise une auto-organisation des partenaires selon des logiques souples et provisoires.

C'est un mécanisme révisable qui permet à l'assemblée des partenaires de désigner les personnes qui rejoindront le comité de réseau.



CARACTERISTIQUES

Un mandat se caractérise par les éléments suivants :

- Liste des partenaires associés au sein du mandat.
- Description de ce qui relie les partenaires.
- Coordonnées des personnes mandatées.
- Description du fonctionnement notamment sur les points suivants.
 - ↳ la circulation des informations au sein du mandat.
 - ↳ la manière dont les personnes mandatées rendront compte de leur mandat vis-à-vis des partenaires associés.



FONCTIONNEMENT DU MANDAT

- Chaque mandat peut identifier un effectif et 1 ou 2 suppléants en son sein.
- Les partenaires se réunissent en assemblées préparatoires tous les trois ans.

Exemples de circulation de l'information au sein du mandat :

- Le mandataire peut s'engager à transférer les PV du comité de réseau à ses mandants
- Le mandataire peut réunir à intervalle régulier les partenaires associés dans le mandat pour faire l'état des lieux des besoins et des demandes.



Base des informations reprises dans cette fiche : article 14 de la convention de collaboration